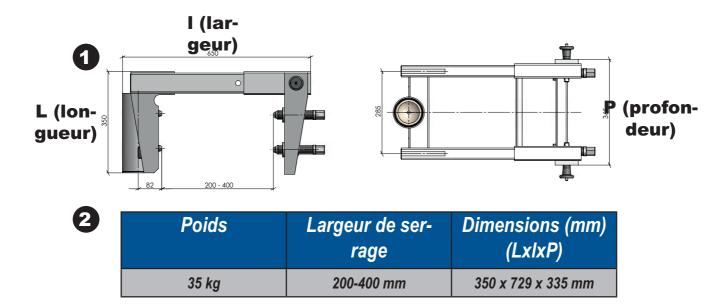
FRANÇAIS

Notice d'utilisation

Consignes de sécurité

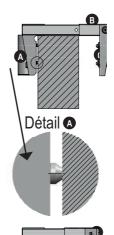
- La douille de serrage IKAR est un composant du bras de flèche du point d'ancrage mobile selon
 EN 795 type B:2012-10, CEN/TS 16415:2013-04 de type IKAR AASS-1 et ASS-1. La douille de serrage n'est pas
 attachée au support et peut être transportée avec le bras de flèche jusqu'au lieu d'utilisation suivant. La douille de
 serrage doit être utilisée exclusivement en combinaison avec le bras de flèche IKAR.
- 2. Il existe un danger de mort en cas d'inobservation.
- 3. Il faut avoir à disposition un plan des mesures de secours dans lequel sont examinées toutes les situations d'urgence potentielles pendant le travail.
- 4. Le dispositif doit être employé uniquement par des personnes formées en conséquence et disposant des compétences nécessaires. Tout problème de santé doit être exclu! (Par ex. alcoolisme, toxicomanie, effets de médicaments ou problèmes cardiovasculaires).
- 5. Le montage de la douille de serrage IKAR doit être réalisé dans les règles de l'art : voir le chapitre « Instauration de la disponibilité opérationnelle ».
- 6. La douille de serrage IKAR doit être montée à l'horizontale ou, pour ce qui concerne la douille, à la verticale et de manière stable.
- 7. Avant de monter la douille de serrage IKAR, il convient de vérifier la portance de la surface de serrage et de prouver que celle-ci résiste à la charge escomptée depuis le bras de flèche dans la position de charge la plus défavorable, causée par une chute.
- 8. La charge admissible du point d'ancrage correspond aux normes EN 795:2012:2012 type B pour la sécurité d'une personne et CEN/TS 16415:2013 pour la sécurité de 2 personnes maximum.
- 9. Avant chaque utilisation du dispositif, il faut contrôler la lisibilité du marquage du produit sur la douille de serrage IKAR.
- 10. Si le dispositif est endommagé ou a été sollicité par une chute, ou en cas de doute sur son état de sécurité, il doit être immédiatement retiré du circuit! Il ne peut être réutilisé qu'après avoir été contrôlé par une personne compétente et que sa réutilisation a été validée par autorisation écrite. Seul le fabricant peut procéder aux réparations.
- 11. Selon les besoins, mais de toute façon tous les douze mois au minimum, le dispositif doit être contrôlé par le fabricant ou par une personne formée et agréée par le fabricant. Cette opération doit être documentée dans les carnets de contrôle fournis. L'efficacité et la longévité de la douille de serrage IKAR et du bras de flèche IKAR dépendent de ce contrôle régulier.
- 12. Les règles DGUV 112-198 et 112-199 doivent être respectées.
- 13. Il convient de protéger la douille de serrage IKAR et le bras de flèche IKAR de toute action de flammes et d'étincelles de soudage, de feu, d'acides, d'alcalis et de températures extrêmes, ainsi que d'agents corrosifs de l'environnement.
- 14. La fourchette de températures admises se situe entre -40° et +50° C.
- 15. Le dispositif ne doit subir aucune modification ni ajout, sous peine d'engendrer un danger de mort.

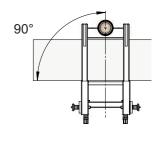


FRANÇAIS

Instauration de la disponibilité opérationnelle

Positionner sur une structure la douille de serrage dans sa position la plus grande de sorte que les pièces de pression avant ((a)) soient disposées sur le côté vertical à l'avant de la structure.





- Le registre (19) doit être placé aussi près que possible de la structure.
- Fixer le registre dans sa position à l'aide des goujons à broche.



Au moyen des quatre tiges filetées (ⓒ) serrer la douille de serrage avec la structure. Le couple de serrage atteint 150 Nm minimum.



- Introduire le bras de flèche de type IKAR AASS-1 ou IKAR ASS-1 dans le support de douille de serrage et vérifier l'état de sécurité de l'antichute
- 6 L'installation du bras de flèche doit être réalisée suivant la notice de montage fournie avec le bras de flèche.



